AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-12-71 246741

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

ABONNEMENT ANNUEL

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

25,00 F

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

Régie de Recettes de la D. D. A.

Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative,

C. C. P : CLERMONT-FERRAND 5.503-17 *CLERMONT-FERRAND - 63*

BULLETIN N° 135 DE DECEMBRE 1971.-

CONDITIONS d'ABONNEMENT POUR 1972

Pour 1972, les tarifs d'abonnement au Bulletin Technique de la Station d'Avertissements Agricoles sont les suivants :

1°) Abonnement ordinaire (Bulletin Technique et PHYTOMA) : 25,00 F

2°) Abonnement collectif à une même adresse (plusieurs exemplaires du Bulletin Technique et un seul exemplaire de PHYTOMA) :

25,00 F + 10,00 F par série supplémentaire du Bulletin Technique.

3°) Abonnement collectif à plusieurs adresses (un Bulletin Technique à chaque adresse et un seul exemplaire de PHYTOMA à l'une des adresses au choix) :

25,00 F + 20,00 F par adresse supplémentaire.

4°) Abonnement à plusieurs Stations d'Avertissements Agricoles (Bulletin Technique de chacune de ces Stations et un seul exemplaire de PHYTOMA).

25,00 F + 20,00F par Station supplémentaire.

La documentation générale (revues, tracts...) dont peuvent bénéficier les abonnés, indépendamment du Bulletin Technique, ne fera l'objet, pour les abonnements collectifs, que d'un seul service.

Le montant de l'abonnement est à verser au compte-chèque postal suivant :

Régie de Recettes D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux
C.C.P. 5 503 - 17 - Centre de CLERMONT-FERRAND

Pour les non-titulaires d'un compte-chèque postal utiliser la formule de mandat-carte ci-jointe (éviter l'emploi de chèques bancaires).

Il est recommandé d'écrire très lisiblement au dos du chèque ou du mandat : Nom, prénom et adresse complète de la personne qui désire recevoir les avis de traitements, et de préciser les cultures principales qui intéressent l'exploitation.

Dans un but d'uniformisation à l'échelon national, quelle que soit la date d'inscription, l'abonnement pour 1972 portera sur la période courant du 1er Janvier au 31 Décembre 1972.

P296

Le Service de tous les numéros de la revue PHYTOMA (Janvier à Décembre 1972 inclus) ne pourra être garanti qu'aux personnes ayant soûscrit un abonnement avant le 1er Mars 1972.

Certaines collectivités (Mairies, Syndicats, etc...) sont dans l'obligation de différer la date de leur versement. Afin d'éviter une interruption dans l'expédition des Bulletins, ces organismes sont invités à nous faire part de leur désir de réabonnement avant fin Décembre 1971.

ADRESSES DES POSTES DETACHES DU SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX, DEPENDANT DE LA CIRCONSCRIPTION "AUVERGNE & LIMOUSIN"

Pour toutes demandes de renseignements relatives à la lutte contre les Ennemis des Cultures, vous pouvez vous adresser soit, directement à Monsieur l'Ingénieur en Chef d'Agronomie - Chef de la Circonscription "AUVERGNE et LIMOUSIN" - Cité Administrative - Rue Pélissier - 63 CLERMONT-FERRAND, soit :

1°/ Pour les abonnés du département de l'ALLIER à Monsieur LE CONTROLEUR DE LA PROTECTION DES VEGETAUX - Préfecture - 03 MOULINS - Tél. 711 où une permanence est assurée chaque semaine, le vendredi matin.

2°/ Pour les abonnés des départements de la Creuse et de la Haute-Vienne à Monsieur LE CONTROLEUR DE LA PROTECTION DES VEGETAUX - 35, Avenue de la Libération - 87 LIMOGES - Tél. 77 - 24 - 13.

3°/ Pour les abonnés du département de la Corrèze à Monsieur LE CONTROLEUR DE LA PROTECTION DES VEGETAUX - Immeuble Blanc - MAIRIE - 19 BRIVE - Tél. 24 - 15 - 36.

ENVOI d'ECHANTILLONS POUR DETERMINATION

De nombreux échantillons, se rapportant aux ennemis des cultures, nous sont adressés, pour détermination.

Très souvent, ces échantillons arrivent en mauvais état, sans renseignements permettant de faciliter le diagnostic.

Il est recommandé :

- d'enfermer les échantillons dans un sac en plastique et de les expédier, le jour du prélèvement, dans un emballage résistant.
- de joindre à l'expédition une lettre donnant le maximum de renseignements sur les dégâts observés.

ENQUETE AUPRES DES ABONNES

De nombreux abonnés n'ont pas encore répondu au questionnaire joint au Bulletin d'Octobre.

En faisant le nécessaire, n'omettez pas de nous faire part des différents problèmes d'ordre phytosanitaire qui vous préoccupent.

Clermont-Ferrand, le 3 Décembre 1971.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles
A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
P. DENIZET.

Imprimerie de la Station "AUVERGNE et LIMOUSIN"
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 817 du 3 Décembre 1971 - ABONNEMENT 1971 - Expédition n° 21.
Dernière note parue : Bulletin n° 134, le 18 Novembre 1971.